

DONNE DROIT À 1.25 UNITÉ DE FC



Leçon approuvée pour 1.25 UFC par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie. N° de dossier: 1065-2015-1300-I-T. Accréditation valable jusqu'au 16 mars 2016

Pour obtenir instantanément vos résultats, répondez en ligne sur eCortex.ca

UNE FC EXCLUSIVE AUX ATP

Coin technipharm FC est le seul programme national de formation continue conçu exclusivement pour les assistants techniques en pharmacie canadiens.

À mesure que le rôle des assistants techniques en pharmacie s'étend, utilisez régulièrement Coin technipharm FC pour parfaire vos connaissances. Veuillez noter qu'une note de passage minimale de 70 % est exigée pour obtenir l'UFC.

Coin technipharm FC est généreusement commandité par Teva. Les numéros précédents peuvent être téléchargés à partir des sites eCortex.ca ou www.tevacanada.com.

L'auteur n'a pas de conflit d'intérêts à déclarer.

POUR RÉPONDRE AU TEST

1. Obtenez instantanément vos résultats en répondant en ligne sur le site eCortex.ca.
2. Ou utilisez la carte réponse insérée dans cette leçon de FC. Imprimez la leçon, entourez les réponses sur la carte et envoyez-la par télécopieur à Mayra Ramos (416 764-3937).

Une note de passage de 70 % (11 sur 15) est exigée pour réussir cette leçon et obtenir 1.25 UFC. Coin technipharm vous enverra vos résultats par la poste dans un délai de 8 à 12 semaines.

COLLABORATEURS

Coordonnatrice de la FC:
Tasleen Adatia, MA

Rédactrice en chef clinique:
Lu-Ann Murdoch, B. Sc. Phm.

Auteur:
Carla MacKay, RPEBC, RPhT, BA (avec mention)

Réviseur:
Carla MacKay, R. Ph. T.

L'actualité
pharmaceutique

eCortex.ca

Vaccination antigrippale : Le rôle de l'assistant technique en pharmacie

Par Carla MacKay, RPEBC, RPhT, BA (avec mention)



Objectifs d'apprentissage

Après avoir suivi cette leçon et répondu au test, les assistants techniques en pharmacie (ATP) seront en mesure de:

1. Décrire la grippe et la façon dont elle affecte l'organisme.
2. Savoir parler efficacement du vaccin antigrippal aux clients.
3. Aider à mettre en place un programme de vaccination antigrippale en collaboration avec le pharmacien.
4. Distinguer les scénarios de vaccination antigrippale qui sont de leur ressort de ceux qui ne le sont pas.

Introduction

Quand on vante les avantages de l'utilisation d'une nouvelle application de gestion des vaccinations dans un article publié sur le site web de l'Association de pharmaciens canadiens (CPhA)¹, il est évident que la pratique de la pharmacie est en constante évolution et qu'elle s'adapte, tant sur le plan de la technologie que sur celui de la méthode. Il semble pertinent de parler de « progrès » pour décrire à la fois l'application et ce qui se passe actuellement

dans les pharmacies canadiennes puisque les patients de huit provinces peuvent désormais choisir de se faire vacciner chaque année par le pharmacien de leur quartier au lieu de se rendre au cabinet de leur médecin de famille. Ces développements sont en outre liés à l'élargissement du champ d'exercice, principal moteur de la récente évolution de la formation et de la pratique des pharmaciens et des ATP. Par conséquent, l'idée directrice de cette leçon de formation continue est la suivante : de plus en

Un service éducatif à l'intention des techniciens en pharmacie canadiens offert par Teva.
www.tevacanada.com

TEVA

plus de pharmaciens étant désormais qualifiés pour administrer le vaccin antigrippal, comment les ATP qui travaillent à leurs côtés peuvent-ils leur apporter le soutien dont ils ont besoin tout en restant dans les limites de leur champ d'exercice?

Grippe 101

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) classe la grippe parmi les 10 principales maladies infectieuses qui affectent la population canadienne, dont on estime qu'entre 10 % et 20 % en est infectée chaque année². Mais qu'est-ce que la grippe, au juste?

L'infection des voies respiratoires qu'on appelle la grippe est causée par un virus touchant le nez, la gorge, les bronches et les poumons. Elle est contagieuse et se propage par les gouttelettes respiratoires qu'émet une personne infectée et par contact direct avec des surfaces contaminées³.

Il existe trois types de gripes – A, B et C – qui se différencient ainsi :

- La grippe de type A infecte à la fois les humains et les animaux;
- La grippe de type B n'infecte que les humains;
- La grippe de type C n'affecte que légèrement les humains³.

Chaque type de virus de la grippe mue facilement; c'est pourquoi la composition des vaccins change chaque année et chaque vaccin annuel contient des versions atténuées ou inactivées des souches de virus qui sont les plus susceptibles de causer la grippe selon les années³. Les souches de grippe A et B sont incluses dans les vaccins courants et la plupart des vaccins sont du type trivalent plutôt que quadrivalent. (Les vaccins trivalents protègent contre trois souches de virus différentes et les vaccins quadrivalents contre quatre souches⁴.)

Chaque année, la période dite « saison de la grippe » commence à la fin octobre et dure jusqu'en avril. Au cours de ces mois, seule une fraction des personnes atteintes de la grippe a recours à des soins médicaux pour traiter les symptômes associés à la grippe². Bien entendu, il y a des signes avant-coureurs et les symptômes courants de la grippe sont maux de tête, frissons, toux, fièvre, perte d'appétit, myalgie (douleur musculaire), fatigue, rhinite (irritation et inflammation à l'intérieur du nez), éternuements (parfois), larmolement et irritation de la gorge. Nausée, vomissements

TABLEAU 1 - S'agit-il d'un rhume ou de la grippe?

SYMPTÔME	RHUME	GRIPPE
Fièvre	Rare	Habituelle, forte fièvre (entre 102 F/39 C et 104 F/40 C), apparition soudaine, dure 3 à 4 jours
Mal de tête	Rare	Habituel, peut être fort
Douleurs généralisées	Parfois, légères	Habituelles, souvent fortes
Fatigue et faiblesse	Parfois, légères	Habituelles, souvent fortes
Fatigue extrême	Inhabituelle	Habituelle, apparition précoce
Écoulement nasal, nez bouché	Fréquent	Fréquent
Éternuements	Fréquent	Parfois
Mal à la gorge	Fréquent	Fréquent
Inconfort thoracique, toux	Parfois, de léger à modéré	Habituel, peut être important
Complications	Peut entraîner une congestion des sinus ou un mal d'oreille	Peut entraîner une pneumonie et de l'insuffisance respiratoire; peut aggraver une maladie respiratoire chronique existante; peut mettre la vie en danger

Source: « Est-ce un rhume ou la grippe? »; document publié par l'Agence de la santé publique et Immunisation Canada.

et diarrhée peuvent aussi survenir, particulièrement chez les enfants². Le tableau 1 décrit les différences symptomatiques entre le rhume et la grippe.

Immunsation du public contre la grippe

La plupart des gens qui contractent la grippe se remettent en 7 à 10 jours avec un traitement approprié. À la maison, les options de traitement consistent à boire plus de liquides, à sucer des pastilles pour la gorge, à utiliser un vaporisateur nasal ou un humidificateur, à manger sainement et à bien se reposer et dormir. Une intervention médicale n'est pas toujours nécessaire, mais en tant qu'ATP il faut savoir que les catégories de gens suivantes courent plus de risques de présenter des complications liées à la grippe (comme la pneumonie) et de devoir être hospitalisés :

- Adultes souffrant de maladies chroniques (telles que troubles cardiaques ou pulmonaires, diabète, cancer et immunodéficience, maladies rénales et anémie)
- Personnes de plus de 65 ans
- Enfants de 6 à 59 mois
- Femmes enceintes en bonne santé
- Autochtones⁵

Lorsque des personnes de ces groupes sont infectées par le virus de la grippe, cela peut être grave, voire mortel dans certains cas. Se faire vacciner chaque année est un bon moyen d'éviter de tomber malade ou

d'en réduire le risque.

Le CCNI considère que le vaccin antigrippal est sécuritaire et bien toléré, et il recommande à « toutes les personnes de six mois et plus » de se faire vacciner (en tenant compte des produits indiqués en fonction de l'âge et des contre-indications)². Le CCNI recommande également de vacciner les femmes enceintes et les personnes qui présentent des affections aiguës bénignes (les personnes atteintes de maladies aiguës graves devraient attendre que leurs symptômes se soient apaisés avant de se faire vacciner). La vaccination est le moyen le plus sûr, le plus durable et le plus efficace de prévenir la grippe⁵, car l'immunité commence deux semaines après l'administration du vaccin et dure normalement 12 mois⁶.

Toutefois, certains segments de la population ne devraient pas être vaccinés, dont les personnes qui ont déjà eu une réaction anaphylactique à une dose de vaccin antigrippal ou à l'un des composants du vaccin (hormis l'œuf) ou qui ont développé un syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant une vaccination antigrippale⁶. Selon la Mayo Clinic, « le syndrome de Guillain-Barré est une pathologie rare dans laquelle le système immunitaire attaque les nerfs. Les premiers symptômes sont habituellement une faiblesse musculaire et des fourmillements au niveau des extrémités, mais ces sensations peuvent rapidement se répandre et entraîner une

TABLEAU 2 - Vaccins antigrippaux approuvés au Canada pour la saison 2014-2015*

1. Fluviral^{MD}
2. Vaxigrip^{MD}
3. Agriflu^{MD}
4. Influvac^{MD}
5. Intanza^{MD}
6. Fluad^{MD}
7. Fluzone^{MD}
8. FluMist^{MD}
9. Flulaval^{MD} Tetra
10. Fluzone^{MD} Quadrivalent

*Sept de ces vaccins sont inactivés trivalents. Un huitième, FluMist^{MD}, est un vaccin vivant atténué contre la grippe. Les deux autres sont des vaccins inactivés quadrivalents récemment homologués. Bien que ces vaccins soient approuvés, ils n'ont pas tous été mis en marché au cours de la saison de la grippe 2014-2015⁹.

paralysie de tout le corps. La cause du syndrome de Guillain-Barré n'est pas élucidée, mais il est souvent précédé d'une maladie infectieuse comme une infection respiratoire ou une grippe intestinale⁷. »

La saison de la grippe 2014-2015

Au cours de la saison de la grippe 2014-2015, 10 vaccins antigrippaux ont été autorisés au Canada (voir le tableau 2), mais il y avait des différences entre les marques admissibles au financement public. Par exemple, le CCNI préfère recommander l'utilisation d'un vaccin antigrippal à virus vivant atténué (FluMist^{MD}) chez les enfants de 2 à 5 ans en bonne santé parce que celui-ci est plus efficace que les vaccins inactivés trivalents². Cependant, FluMist^{MD} n'est pas financé par le gouvernement dans toutes les provinces.

Il revient aux patients, s'ils le désirent, de payer de leur poche un vaccin antigrippal qui n'est pas couvert par leur gouvernement provincial. Et comme le public a accès aux recommandations publiées chaque année par le CCNI, certaines personnes peuvent décider de prendre leur santé en charge en choisissant leur vaccin.

Les ATP devraient être au courant d'autres faits relatifs à l'immunisation antigrippale qui pourraient influencer sur leur première conversation avec un candidat à la vaccination. Par exemple, il y a quelque temps, il était recommandé de ne pas vacciner contre la grippe les personnes allergiques aux œufs, mais ces dernières saisons (y compris celle de 2014-2015), le CCNI a déclaré que « les personnes

allergiques aux œufs peuvent recevoir la dose complète du vaccin antigrippal trivalent ou quadrivalent inactivé – même si elles ont déjà eu une réaction aux œufs – sans avoir à subir de test cutané au préalable² ».

Programmes de vaccination antigrippale : rôle des ATP

Maintenant que de nombreux pharmaciens canadiens sont formés pour administrer le vaccin antigrippal et sont légalement autorisés à le faire (voir le tableau 3), le rôle des ATP dans les programmes de vaccination antigrippale a pris de plus en plus d'ampleur. La planification et la préparation avec l'aide des ATP sont des étapes importantes pour assurer la réussite d'un programme de vaccination contre la grippe dans une pharmacie (voir le tableau 4).

Registre des températures et maintien de la chaîne du froid

La tenue d'un registre des températures du réfrigérateur à vaccins est une tâche primordiale pour toute pharmacie car ce registre fournit la preuve qu'un lieu autorisé à

effectuer des injections est capable de maintenir la chaîne du froid. La méthode est simple: à l'aide d'un thermomètre adéquat, il faut consigner quotidiennement dans le registre les températures minima et maxima à l'intérieur du réfrigérateur. Ces températures devraient toujours se situer entre 2 °C et 8 °C.

Les façons de faire peuvent différer d'une province à l'autre, mais ce registre doit être soumis avant que la pharmacie reçoive son premier stock de vaccins ainsi que pour toutes les commandes subséquentes. La tenue de ce registre est une tâche simple mais indispensable, dont dépendent les futures tâches administratives relatives au stockage approprié des vaccins.

Voici quelques-unes des lignes directrices de l'APHC pour une pratique exemplaire en matière de stockage des vaccins:

- Les vaccins doivent être conservés à des températures variant entre 2 °C et 8 °C, dans l'obscurité totale, et ils ne doivent jamais geler.
- Les vaccins ne doivent être conservés ni sur les étagères des portes, ni dans les tiroirs, ni sur la tablette du bas du réfrigérateur.

TABLEAU 4 - Planification et mise en œuvre d'un programme de vaccination antigrippale : suggestion de calendrier*

D'août à septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si on dispose des ressources adéquates pour mettre en œuvre un programme de vaccination contre la grippe. Penser à la disposition des lieux et à la disponibilité du personnel. • S'assurer avec le pharmacien de disposer de formulaires de consentement et de formulaires de décharge de responsabilité, de prévoir des procédures en matière de prophylaxie, de blessures occasionnées par des objets pointus et tranchants, et de disposer des moyens de stockage pour maintenir la chaîne du froid.
De septembre à la date de la première clinique de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les clients à prendre rendez-vous si la pharmacie n'accepte pas les sans-rendez-vous. Organiser les rendez-vous des patients. • Mettre des collants de rappel sur les flacons de médicaments et de la documentation dans les sacs de médicaments. • S'assurer qu'une quantité de vaccins adéquate a été commandée et qu'on a toutes les fournitures médicales nécessaires (c.-à-d. gants, aiguilles, pansements, diphenhydramine, épinéphrine) sous la main.
Trois semaines avant la date de la première clinique de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion de la vaccination contre la grippe auprès des clients.
Deux semaines avant la date de la première clinique de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de disposer de suffisamment de place dans le réfrigérateur pour y ranger le nouvel arrivage de vaccins. • Reprendre contact avec le fournisseur de vaccins/l'unité de santé publique pour confirmer l'envoi du colis de vaccins.
De la mi-octobre à avril	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer l'immunisation contre la grippe et enregistrez les vaccinations dans les dossiers de la pharmacie ou conformément à l'entente avec l'agence locale de santé publique.

*Adaptation pour les ATP du tableau intitulé « Tenue d'une clinique de vaccination antigrippale – Calendrier suggéré » tiré du Guide de vaccination antigrippale à l'intention des pharmaciens 2014, publié par l'Association des pharmaciens du Canada et Immunisation Canada.

TABLEAU 3 - Administration de médicaments par injection par les pharmaciens : réglementation par province*

PROVINCE	INJECTIONS	REMBOURSEMENT	DESCRIPTION	FORMATION
Colombie-Britannique	Oui	10 \$/injection	Les pharmaciens peuvent administrer des injections IM, SC ou TD (y compris le vaccin contre la grippe) et les traitements d'anaphylaxie pour les patients de ≥ 5 ans.	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès le programme Administration of Injections Certificate composé d'un cours en ligne et d'un atelier auquel ils doivent participer en personne.
Alberta	Oui	20 \$/jour par patient pour l'évaluation et l'injection	Les pharmaciens peuvent administrer des médicaments par injection, y compris le vaccin contre la grippe, à des patients de ≥ 9 ans. L'autorisation ne comprend pas les vaccinations contre la grippe (injectables et non injectables) aux enfants de moins de 9 ans.	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès un programme reconnu par l'Alberta College of Pharmacists ou un programme agréé par le CCEPP de formation des pharmaciens aux injections de niveau 2.
Saskatchewan	Non	N.A.	N.A.	N.A.
Manitoba	Oui	7 \$/injection ⁽⁸⁾	Les pharmaciens peuvent administrer des injections à des patients de ≥ 5 ans et des vaccins à des patients de ≥ 7 ans ⁽⁹⁾ .	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès le programme en ligne Immunization Competencies Education Program – qui comprend un module en ligne spécifique au Manitoba – ainsi qu'un atelier pratique auquel ils doivent participer en personne.
Ontario	Oui	7.50 \$/injection	Les pharmaciens peuvent immuniser contre la grippe des patients de ≥ 5 ans.	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès un cours de formation aux injections reconnu par l'Ontario College of Pharmacists.
Québec	Non	N.A.	Une réglementation est en suspens. Les pharmaciens peuvent faire des injections à des fins de démonstration uniquement.	N.A.
Nouveau-Brunswick	Oui	12 \$/injection	Les pharmaciens peuvent administrer des médicaments par injection (y compris le vaccin contre la grippe) à des patients de ≥ 5 ans.	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès un programme de formation reconnu par l'Ordre pour administrer des injections par voies IM et SC. Les pharmaciens qui veulent faire des injections par voie ID ou IV doivent suivre un programme supplémentaire.
Nouvelle-Écosse	Oui	11,75 \$/injection (en 2014); augmentation de 0,25 \$ en 2015	Les pharmaciens peuvent administrer des médicaments par injection (IM ou SC), y compris le vaccin contre la grippe, à des patients de ≥ 5 ans.	Les pharmaciens doivent avoir suivi avec succès un cours sur l'immunisation et l'injection, et une formation pratique reconnus par l'Ordre, et obtenir un permis d'administration des médicaments par injection délivré par le Nova Scotia College of Pharmacists.
Île-du-Prince-Édouard	Oui	12.18 \$/injection ⁽⁸⁾	Les pharmaciens peuvent administrer des médicaments par injection et des vaccins (y compris le vaccin contre la grippe) à des patients de ≥ 5 ans ⁽¹⁰⁾ .	Les pharmaciens doivent détenir un permis de pratique étendue du PEI College of Pharmacists ⁽¹⁰⁾ .
Terre-Neuve-et-Labrador	Oui	En suspens ⁽⁸⁾	Les pharmaciens peuvent administrer des vaccins contre la grippe) à des patients de ≥ 5 ans ⁽¹¹⁾ .	Les pharmaciens doivent fournir une preuve de leur réussite à un programme de formation agréé par le CCEPP ou la preuve qu'ils ont obtenu le diplôme d'un programme de pharmacie agréé par le CCAPP dans lequel la formation théorique et pratique sur l'administration d'injections fait partie du tronc commun ⁽¹¹⁾ .
Yukon	Non	N.A.	N.A.	N.A.
Territoires-du-Nord-Ouest	Non	N.A.	N.A.	N.A.
Nunavut	Non	N.A.	N.A.	N.A.

CCAPP – Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie; CCEPP – Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie; ID – intradermique; IM – intramusculaire; PEICP – Collège des pharmaciens de l'Île-du-Prince-Édouard; SC – sous-cutané; TD – transdermique.

*Adaptation d'un tableau du même titre tiré du Guide de vaccination antigrippale à l'intention des pharmaciens 2014, publié par l'Association des pharmaciens du Canada et Immunisation Canada, avec des ajouts provenant d'organismes de réglementation provinciaux (Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador).

• Il est fortement déconseillé de préremplir les seringues (à partir de flacons multidoses), sauf dans les milieux cliniques et hospitaliers où des procédures d'étiquetage et de manipulation adéquates sont respectées⁶.

On ne doit pas oublier non plus d'ouvrir les colis et de ranger les vaccins dès qu'ils sont livrés à la pharmacie (afin de maintenir la chaîne du froid) et de veiller à conserver les vaccins dans un réfrigérateur qui ne contient pas de nourriture ou de boissons afin d'éviter que le personnel ne l'ouvre continuellement. Tout en gardant la nature de ces tâches à l'esprit, un ATP qui est responsable d'une clinique de vaccination pourra toutefois décider de déléguer le maintien de la chaîne du froid à un assistant ou à un étudiant faisant partie du personnel. C'est là une répartition des tâches acceptables puisque cet ATP est susceptible d'avoir d'autres tâches à accomplir comme cela est exposé plus loin.

Publicité et rendez-vous

Afin d'optimiser l'efficacité, les ATP peuvent aider à organiser le programme de vaccination contre la grippe en discutant de l'établissement du calendrier d'administration des vaccins avec le ou les pharmacien(s) de la pharmacie. Parmi les options, on peut prévoir de tenir des journées cliniques (ou de réserver certaines heures) avec ou sans rendez-vous, ou un mélange des deux, avec des rendez-vous à des périodes déterminées et sans rendez-vous aux heures où l'on sait que la pharmacie est moins achalandée.

Les ATP peuvent également aider à préparer les affiches pour annoncer la tenue de la clinique de vaccination, établir le registre des rendez-vous, remettre des cartes de rappel aux clients qui ont pris un rendez-vous et leur téléphoner pour confirmer leur présence à la vaccination (et en profiter pour leur rappeler d'apporter leur carte d'assurance-maladie et de porter des vêtements appropriés, comme un t-shirt). Dans le cas des clients qui ont pris un rendez-vous, les ATP peuvent aussi préparer les documents dont les pharmaciens pourraient avoir besoin, comme la revue de leurs médicaments et le suivi des soins aux diabétiques.

Commandes de fournitures et de vaccins

Au cours de la planification du déroulement du programme de vaccination antigrippale, les ATP peuvent aussi évoquer les fournitures qui seront nécessaires, prendre l'initiative de

commander ces fournitures, puis s'assurer de les avoir en stock tout au long de la saison de la grippe. Les articles dont le pharmacien aura probablement besoin sont des aiguilles pour les seringues, des tampons d'alcool, du désinfectant pour les mains, des gants, des pansements et des médicaments d'urgence comme l'épinéphrine.

Un autre point à discuter avec le pharmacien est la quantité de vaccins qu'il désire commander. Une fois qu'un nombre a été déterminé (pour la commande initiale et pour les commandes subséquentes), les ATP peuvent remplir les documents nécessaires et les faire signer par le pharmacien au besoin.

Il est également important de ne pas oublier que des enfants viendront se faire vacciner à la pharmacie. Ce serait donc une bonne idée de leur faire un petit cadeau à la fin de leur épreuve, comme des autocollants, des pansements ornés de héros de dessins animés et autres. On commande généralement ces articles par l'intermédiaire d'un grossiste ou auprès d'un service de santé publique.

Accueillir les patients

Une fois que tout cela est fait et que le programme de vaccination contre la grippe est prêt à être lancé, les ATP peuvent se charger d'une des choses qu'ils savent le mieux faire : accueillir les clients. Toute personne qui se fait vacciner dans une pharmacie doit signer un formulaire de consentement comportant des cases où la pharmacie doit inscrire la marque du vaccin injecté ainsi que le numéro du lot et sa date d'expiration. Ces renseignements peuvent être remplis par les ATP et, afin de mieux rationaliser le processus, ces derniers peuvent aussi demander aux clients s'ils ont des allergies ou des problèmes médicaux, s'ils ont récemment eu une maladie dont le pharmacien devrait être informé ou s'ils ont toute autre préoccupation au sujet des injections en général.

Au fur et à mesure que les clients arrivent, que ce soit avec ou sans rendez-vous, l'ATP doit tenir compte de l'ordre des rendez-vous et des arrivées. Ainsi, le pharmacien appréciera son sens de l'organisation et sa capacité à éviter le désordre.

Facturation

Selon la préférence du pharmacien ou ce qui a été décidé en équipe, la facturation des vaccinations peut être faite avant ou après

l'administration du vaccin. Il s'agit là d'une tâche dont les ATP peuvent facilement s'occuper puisque les demandes de règlement ne font normalement pas partie des tâches d'un pharmacien. Pour que les formulaires soient correctement remplis, il faut particulièrement s'assurer qu'ils comprennent :

- le numéro de la carte d'assurance-maladie du patient;
- la signature du patient et du pharmacien qui a fait l'injection; et
- le prix

Il faut vérifier ensuite que le montant de chaque vaccination a été correctement payé à la pharmacie

Dans beaucoup de pharmacie, une dernière étape importante consiste à numériser le formulaire du patient et à l'enregistrer dans son dossier afin de pouvoir s'y référer pour toute question relative au traitement et à des fins de vérification.

Champ d'exercice : vérifier les ordonnances et répondre aux patients

Les ATP peuvent aussi approuver les aspects techniques d'une ordonnance (à condition que l'aspect thérapeutique ait été revu par un pharmacien) avant de la remettre au patient. Le déroulement du travail est différent dans chaque pharmacie, mais, dans un contexte de pharmacie de détail, les pharmaciens subissent souvent beaucoup de pression. Ils doivent vérifier les ordonnances, administrer des vaccins contre la grippe et répondre à des questions. Les ATP peuvent jouer leur rôle en prenant l'initiative de vérifier les ordonnances et d'accélérer le processus, ce qui crée moins d'embouteillage au niveau du pharmacien et du déroulement général des opérations de la pharmacie.

Le filtrage des demandes de renseignement des patients est aussi un aspect important du travail des ATP, mais l'essentiel est de savoir quand les questions dépassent leurs compétences et relèvent du pharmacien. Par exemple, les trois questions-réponses suivantes illustrent des scénarios que les ATP peuvent rencontrer dans le contexte de la vaccination contre la grippe.

Question: Je prends le médicament X. Y a-t-il un risque d'interaction avec le vaccin contre la grippe?

Réponse: Je vais vous adresser à la pharmacienne, car elle sera en mesure de voir quels médicaments vous prenez afin de

vous donner le meilleur avis thérapeutique en ce qui concerne les interactions. Mais avant cela, je vais vous poser quelques questions à propos de vos antécédents avec le médicament X afin de pouvoir en informer la pharmacienne avant qu'elle ne vous parle.

Question: À quels effets secondaires est-ce que je peux m'attendre après l'injection du vaccin contre la grippe?

Réponse: Il est préférable de parler des aspects concernant les effets secondaires avec le pharmacien, mais avant qu'il vienne vous voir, nous pouvons commencer par faire une mise à jour de vos antécédents en matière d'allergies, de réactions antérieures ou d'effets secondaires ressentis précédemment quand vous vous êtes fait vacciner contre la grippe.

Question: J'ai quelques vieux antibiotiques dans mon armoire à pharmacie. Est-ce que je peux les utiliser si je pense avoir attrapé la grippe?

Réponse: Non. Si vous ressentez des symptômes dont vous n'êtes pas sûre de l'origine, vous devriez en parler avec un pharmacien ou prendre rendez-vous chez votre médecin. Par ailleurs, vous ne devriez pas garder de vieux antibiotiques chez vous. Si vous voulez, vous pouvez les rapporter à

la pharmacie afin que nous les détruisions en toute sécurité.

En résumé

Au Canada, la pratique de la pharmacie change continuellement à mesure que les provinces étendent le champ d'exercice des pharmaciens et des ATP, et intensifient leur soutien à la promotion de ces professions. L'administration de vaccins par les pharmaciens est une pratique relativement récente et les ATP peuvent jouer un rôle important pour que les pharmaciens n'aient pas à assumer l'intégralité de la charge de travail. Cette leçon de formation continue aborde les nombreuses façons pour un ATP de mettre sa formation à profit lors de la planification d'un programme de vaccination contre la grippe. Il est également important pour les ATP de réfléchir à l'organisation de leur lieu de travail et de trouver des méthodes pour améliorer l'efficacité de l'officine. C'est ainsi que les ATP pourront vraiment se démarquer et aider leur équipe à réussir sa saison de vaccination antigrippale.

RÉFÉRENCES

1. New app helps in flu fight [communiqué de presse]. Ottawa, ON: Canadian Pharmacists Association; 17 octobre 2014. www.pharmacists.ca/index.cfm/news-events/news/new-app-helps-in-flu-fight/ (consulté le 13 novembre 2014).
2. Déclaration d'un comité consultatif (DCC), Comité

consultatif national de l'immunisation (CCNI). Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2014-2015. Ottawa, ON: Agence de la santé publique du Canada; 2014. http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/aspc-phac/HP40-114-2014-fra.pdf (consulté le 28 février 2015).

3. Hopper T. Mosby's Pharmacy Technician Principles and Practice. 3rd ed. St. Louis: Elsevier Saunders; 2012.
4. Centers for Disease Control and Prevention. Key facts about seasonal flu vaccine. 2014. www.cdc.gov/flu/protect/keyfacts.htm (consulté le 13 novembre 2014).
5. Agence de la santé publique du Canada, Immunisation Canada. Guide de poche à l'intention des professionnels de santé : Influenza. Ottawa, ON: Immunisation Canada; 2014. <http://www.immunize.ca/fr/events/influenza-imm-campaign/pocketguide.aspx> (consulté le 28 février 2015).
6. Association des pharmaciens du Canada, Immunisation Canada. Guide de vaccination antigrippale à l'intention des pharmaciens, 2014. Ottawa, ON: Association des pharmaciens du Canada; 2014. www.pharmacists.ca/cpha-ca/assets/File/education-practice-resources/Flu2014-Guide_FR.pdf (consulté le 28 février 2015).
7. Mayo Clinic Staff. Disease and conditions: Guillain-Barre syndrome. Rochester, MN: Mayo Clinic. www.mayoclinic.org/diseases-conditions/guillain-barre-syndrome/basics/definition/con-20025832 (consulté le 13 novembre 2014).
8. Canadian Foundation for Pharmacy. Fees and claims data for government-sponsored pharmacist services, by province. 2014. www.cfpnet.ca/bank/files/2013_ChangingFace_ExpandedChart.pdf (consulté le 11 janvier 2015).
9. College of Pharmacists of Manitoba. Administration of drugs including vaccines. 2014. <http://mpha.intouch.org/site/expandedscopeofpractice> (consulté le 11 janvier 2015).
10. Prince Edward Island College of Pharmacists. Administration of drugs. Practice directives. 2014. <http://www.pepharmacists.ca/site/practice?nav=03> (consulté le 11 janvier 2015).
11. Newfoundland and Labrador Pharmacy Board. Standards of practice. Standards for the safe and effective administration of drug therapy by inhalation or injection. 2014. www.nlpb.ca/media/SOPP-Administration-of-Drug-Therapy-by-Inhalation-or-Injection-Nov2014.pdf (consulté le 11 janvier 2015).

QUESTIONS

Veillez sélectionner la meilleure réponse à chaque question et répondre en ligne sur le site eCortex.ca pour recevoir instantanément vos résultats.

1. La grippe est une infection :

- a) de l'appareil respiratoire
- b) du système cardiovasculaire
- c) du système nerveux
- d) de l'appareil digestif

2. Quelle période décrit le mieux la saison de la grippe?

- a) Toute l'année
- b) De septembre à décembre
- c) De janvier à avril
- d) D'octobre à avril

3. Parmi les symptômes suivants, lesquels NE SONT PAS des symptômes courants de la grippe?

- a) Mal de tête et myalgie
- b) Frissons et fièvre
- c) Étourdissements et faiblesse
- d) Irritation de la gorge et toux

4. Combien de temps faut-il habituellement pour se remettre de la grippe?

- a) Entre 2 et 5 jours
- b) Entre 7 et 10 jours
- c) Entre 5 et 11 jours
- d) Entre 4 et 8 jours

5. Lequel des indicateurs suivants correspond à un patient à haut risque de complications et d'hospitalisation pour cause de grippe?

- a) Enfant de 6 à 59 mois
- b) Personne de 65 ans et plus
- c) Adulte atteint d'une maladie chronique
- d) Tout ce qui précède

6. Quel type de patient un ATP devrait-il signaler au pharmacien en ce qui concerne la vaccination antigrippale?

- a) Une femme enceinte
- b) Un homme ayant reçu un diagnostic de syndrome de Guillain-Barré
- c) Un enfant de neuf ans
- d) Une femme souffrant d'une maladie bénigne aiguë

7. Lequel des vaccins suivants est un vaccin vivant atténué contre la grippe?

- a) FluMist^{MD}
- b) Fluviral^{MD}
- c) Agriflu^{MD}
- d) Fluad^{MD}

8. Si un client demande s'il peut choisir un autre vaccin antigrippal que celui ou ceux qui sont financés par sa province, quelle est la réponse appropriée que doit lui donner l'ATP?

- a) Oui, vous pouvez recevoir le vaccin que vous désirez et le pharmacien vous l'administrera immédiatement.
- b) Non, vous ne pouvez recevoir que le ou les vaccins qui sont financés par la province.
- c) Oui, vous pouvez choisir le vaccin que vous désirez, mais il faudra attendre pour en vérifier la disponibilité et le prix, et pour que le pharmacien donne son avis quant à sa pertinence dans votre cas.
- d) Non, les pharmacies ne peuvent pas fournir des vaccins qui ne sont pas

financés par la province; vous devrez donc en parler avec votre médecin.

9 Pour quelles tranches d'âge le CCNI recommande-t-il la vaccination contre la grippe (sauf en cas de contre-indications)?

- a) De 5 à 64 ans
- b) De 2 à 65 ans
- c) À partir de six mois
- d) À partir de trois mois

10. Encore récemment, les personnes présentant une allergie à quel produit n'étaient pas considérées comme des candidates sans risque à la vaccination antigrippale?

- a) Noix
- b) Lait
- c) CÉuf
- d) Gluten

11. À laquelle des questions suivantes que posent les clients un ATP NE DEVRAIT PAS essayer de répondre?

- a) J'ai eu une réaction allergique au vaccin antigrippal l'an dernier, mais je vais bien maintenant. Est-ce que je peux me faire vacciner cette année?
- b) Pourquoi dois-je me faire de nouveau vacciner contre la grippe cette année?
- c) Est-ce que je dois payer le vaccin contre la grippe?

d) Le pharmacien a-t-il reçu une formation adéquate pour me faire une injection de vaccin contre la grippe?

12. Quelles sont les provinces canadiennes qui ont adopté une loi permettant aux pharmaciens d'administrer le vaccin antigrippal?

- a) Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard
- b) Colombie-Britannique, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador
- c) Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador
- d) Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard

13. La température du réfrigérateur où sont conservés les vaccins doit toujours être maintenue dans une plage de températures de :

- a) 1 °C à 9 °C
- b) 2 °C à 10 °C
- c) 0 °C à 8 °C
- d) 2 °C à 8 °C

14. La meilleure pratique consiste à conserver les vaccins antigrippaux :

- a) sur les étagères des portes du réfrigérateur
- b) sur l'étagère du bas du réfrigérateur
- c) dans le réfrigérateur du personnel où l'on conserve de la nourriture et dont la porte est régulièrement ouverte et fermée
- d) Aucune de ces réponses

15. Parmi les énoncés suivants, lequel correspond à une pratique acceptable pour un ATP quand le pharmacien est occupé à administrer un vaccin antigrippal?

- a) Faire la revue des médicaments d'un patient et l'approuver.
- b) Vérifier l'exactitude technique et renouveler l'ordonnance d'Ezetrol^{MD} d'un patient qui prend ce médicament depuis un an sans que la dose ait été modifiée et sans changement de son état de santé (sachant que la copie papier a également été signée par le pharmacien).
- c) Vérifier et exécuter une nouvelle ordonnance de céphalexine pour un patient qui présente une allergie documentée aux céphalosporines.
- d) Donner des conseils thérapeutiques et des explications à un patient qui désire savoir s'il devrait cesser abruptement son traitement par la venlafaxine.

COIN technipharm FC

Présenté par :



Commandité par :



Vaccination antigrippale :
Le rôle de l'assistant technique en pharmacie
 1.25 UFC • Mars 2015
 CCEPP n° 1065-2015-1300-I-T Tech.
 Accréditation valable jusqu'au 16 mars 2016.

Maintenant accrédité par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie

- | | | | | |
|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| 1. a b c d | 4. a b c d | 7. a b c d | 10. a b c d | 13. a b c d |
| 2. a b c d | 5. a b c d | 8. a b c d | 11. a b c d | 14. a b c d |
| 3. a b c d | 6. a b c d | 9. a b c d | 12. a b c d | 15. a b c d |

Prénom _____		Nom _____	
Nom de la pharmacie _____			
Adresse (Domicile) _____		Ville _____	
		Province _____	
Code postal _____		Téléphone _____	Télécopieur _____
Courriel _____		Année d'obtention de diplôme (s'il y a lieu) _____	

Type de pharmacie	
<input type="checkbox"/> Chaîne ou franchise	<input type="checkbox"/> Grande surface
<input type="checkbox"/> Bannière	<input type="checkbox"/> Supermarché
<input type="checkbox"/> Indépendante	<input type="checkbox"/> Hôpital
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): _____	
<input type="checkbox"/> ATP à plein temps <input type="checkbox"/> ATP à temps partiel	

Aidez-nous à nous assurer que ce programme vous est utile en répondant aux questions suivantes :

1. Avez-vous le sentiment d'être mieux informé(e) sur la dyslipidémie ?
 Oui Non
2. L'information contenue dans cette leçon était-elle pertinente pour vous en tant qu'ATP ? Oui Non
3. Allez-vous pouvoir intégrer l'information acquise grâce à cette leçon dans votre travail d'ATP ? Oui Non S. O.
4. L'information contenue dans cette leçon était-elle...
 Trop élémentaire Adaptée Trop difficile
5. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de cette leçon ?
 Très Assez Pas du tout
6. Quel sujet aimeriez-vous que nous traitions dans un prochain numéro ?

COMMENT RÉPONDRE ? Répondez EN LIGNE à eCortex.ca pour obtenir vos résultats instantanément.

Pour connaître les barèmes de notation de la FC, veuillez communiquer avec Mayra Ramos par téléphone, au 416 764-3879, ou par courriel, à mayra.ramos@rci.rogers.com.

Pour répondre en ligne à cette leçon de FC

Nos leçons de FC sont hébergées sur **eCortex.ca**, le site en ligne de *L'actualité pharmaceutique, Québec Pharmacie, L'actualité médicale et infonfirmières*

Pour accéder aux leçons de FC en ligne, connectez-vous à **eCortex.ca** et cliquez sur le logo « eCortex » sur la page d'accueil de la section Pharmaciens.



Pour trouver cette leçon dans **eCortex**, entrez les mots clés « **Vaccination antigrippale** » dans la barre de recherche.

Vous pouvez également retrouver toutes les leçons du Coin technipharm en cliquant sur Programmes (dans le menu), puis en cliquant sur « Voir tous les cours du Coin technipharm »

eCortex

Recherche Mes cours Besoin d'aide? **Programmes** English

New to eCortex? Watch a short video demo here. / Première visite sur eCortex? Visionnez notre tutoriel vidéo.

Trouver un cours Effacer les critères **Mes cours**

Choisir un sujet ▾ Mot-clé

Ma profession < ▸ Toutes

Accrédité < ▸ Autres

Plus récent < ▸ Populaire

Expiration:

Crédits:

Durée:

Mosaïque Liste

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) à eCortex.ca ?

Le processus est simple et rapide. Allez dès maintenant sur le site **eCortex.ca**

Après avoir procédé à l'inscription, vous recevrez immédiatement un courriel de vérification de notre part. Cliquez sur le lien indiqué dans le courriel et vos identifiants vous seront expédiés.

En vous inscrivant, vous aurez accès à des centaines de leçons de FC de pharmacie, à des tests en ligne, à vos certificats, à votre bulletin de notes et bien plus.

Pour toute question, veuillez communiquer avec:

POUR LES LEÇONS EN FRANÇAIS
ecortex@halldata.com

FOR ENGLISH LESSONS
Mayra Ramos
education@canadianhealthcarenetwork.ca